

# Règlement des études

## Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2<sup>ème</sup> année



## Année universitaire 2023/2024

# Table des matières

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2 <sup>ème</sup> année .....	1
I- Généralités .....	3
II- Année universitaire et calendrier .....	3
Réunion de rentrée .....	3
Examens .....	3
III- Disciplines enseignées .....	<a href="#">43</a>
Semestre 1 : 4 septembre 2023 – 10 janvier 2024 .....	4
Semestre 2 : 11 janvier 2024 – 31 août 2024 .....	<a href="#">54</a>
UE supplémentaires .....	<a href="#">65</a>
Bonifications .....	6
IV- Examens .....	6
Modalités .....	6
Validation .....	6
Redoublement .....	<a href="#">76</a>
V- Erasmus .....	7
VI- Stage .....	7
VII- Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSES) .....	8
VIII- TP/TD/ED .....	8
IX- Modifications liées aux conditions sanitaires .....	<a href="#">98</a>
X- Organisation pédagogique et administrative .....	<a href="#">98</a>
Annexe 1   SSES .....	<a href="#">109</a>
Annexe 2   Règlement des examens .....	<a href="#">1110</a>

## I- Généralités

Ce règlement apporte des précisions et des compléments aux règles fixées par :

- Le code de l'Éducation
- L'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales régit le programme et le contrôle des connaissances de la deuxième et troisième année de médecine.
- L'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales
- Le Règlement Général des Études de l'Université Jean Monnet.

## II- Année universitaire et calendrier

La deuxième année des études de médecine est composée de deux semestres de 30 ECTS soit 60 ECTS pour l'année. Les enseignements comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages. Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignements articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

L'année universitaire commence le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et se termine le 31 août 2024.

### **Réunion de rentrée**

Le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 11h, une présentation des programmes par les responsables pédagogiques et la scolarité aura lieu pour sensibiliser chaque étudiant à l'importance de cette deuxième année du 1<sup>er</sup> cycle.

### **Examens**

#### Semestre 1

Semaine de révision du mercredi 13 au mardi 19 décembre 2023 inclus.

Examens tronc commun (partiels semestre 1) du mercredi 20 au vendredi 22 décembre 2023 inclus.

Informatique et Anglais 8 et 9 janvier 2024.

#### Semestre 2

Semaine de révision du lundi 29 avril au vendredi 3 mai 2024.

Examens tronc commun (partiels semestre 2) du lundi 6 mai au mercredi 15 mai 2024 inclus.

#### Session 2

Première semaine de juillet.

### III- Disciplines enseignées

#### Semestre 1 : 4 septembre 2023 – 10 janvier 2024

Disciplines	Responsable	ECTS / coefficient	Volume horaire indicatif	Enseignements	Modalité d'examen		
					QCM Fondamentaux	ED/TP noté	QR**
Introduction*	P. Edouard, Y Tholance	1	12	CM	Non	Non	Non
Santé Sociale Humanité	A. Savall	3	30	CM	Oui	Non	Oui
Biopathologie moléculaire, cellulaire, tissulaire (I) : moyens d'exploration	M. Peoc'h, N. Prévôt	3	36	CM(32h) & TD(4h)	Oui	Non	Oui
Sémiologie générale	P. Cathébras	3	36	CM	Oui	Non	Oui
Initiation à l'hôpital et à la sémiologie	P. Edouard, A. Gagneux- Brunon	2	24	TD	Non	Oui	Non
Appareil digestif	B. Le Roy	5	52	CM	Oui	Non	Oui
Hormonologie- Reproduction	N. Germain	5	41	Parcours pédagogique sur Moodle+ séances présentielles non obligatoires + TD obligatoires	Oui	Réalisation du parcours :20% de la note	Oui
Appareil respiratoire	F. Roche	5	50	CM & TD	Oui	Non	Oui
UE Libres Service Sanitaire des Etudiants en Santé	F. Chauvin	3	64	24h CM & 60h TD	Oui	En fonction de la thématique	
Total semestre 1		30	Environ 310				

**Semestre 2 : 11 janvier 2024 – 31 août 2024**

Disciplines	Responsable	ECTS coefficient	Volume horaire indicatif	Enseignements	Modalités d'examen		
					QCM Fondamentaux	ED/ TP noté	QR**
Agents infectieux hygiène	P. Verhoeven	3	40	CM(30h + TP(10h)	Oui	Non	Oui
Biopathologie moléculaire, cellulaire, tissulaire (II) : moyens d'exploration	M. Peoc'h, M- H. Lafage Proust	3	33	CM(32h)&TD(1h)	Oui	Non	Oui
Reins et voies urinaires- appareil génital masculin	N. Maillard	6	53	CM(51h)&TD(2h)	Oui	Non	Oui
Système cardiovasculaire	D. Hupin	6	60	CM (36h) & ED (18h) & TP 6h)	Oui	Non	Oui
Médecine d'urgence	S. Périnel- Ragey	2	16	CM	Non	Non	Oui
Informatique et système documentaire	T. Studer	1	6	TD	Non	Oui	Épreuv e inform atique
Anglais	S. Barbin, N. Finn	3	24	TD	Non	Non	Deux écrits et un oral
UE Libres Service Sanitaire des Etudiants en Santé	F. Chauvin	3	30	TD	Non	En fonction de la thémati que	
Stages		3	80				
Total semestre 2		30	Environ 336				

\* présence obligatoire

\*\* QR = questions rédactionnelles, ou cas cliniques, ou QROC, ou QCM non fondamentaux, ou tout autre modalité docimologique spécifiée et à la convenance du responsable d'UF.

## **UE supplémentaires**

### **DU Pré-master**

Les étudiants de DFGSM2 ont la possibilité de s'inscrire aux UE master qui se déroulent dans le cadre du DU PREPARATION MASTER (DU Pré-Master) (cf. livret contrôle de connaissance du DU PREPARATION MASTER), les mardi après-midi de 16 à 18h ou les jeudi après-midi de 14 à 18h.

### **Parcours EDN**

Dans le cadre du parcours EDN, les étudiants auront la possibilité de valider des points au cours de leur DFGSM2. Les modalités seront communiquées en cours d'année.

## **Bonifications**

Les dispositifs donnant lieu à une bonification sont décrits dans le Règlement Général des Etudes de l'Université.

# **IV- Examens**

## **Modalités**

Au terme de chaque semestre, c'est-à-dire en décembre-janvier et en avril-mai, des examens sanctionneront les UE du semestre. Certaines évaluations notées seront aussi réalisées lors de TP/ED/TD ou réalisation du parcours pédagogique Moodle pour certaines UE ; si l'étudiant est absent à une séance de TP/ED/TD il se verra défaillant pour cette note et le jury de délibération jugera s'il décide de lever cette défaillance ou dans le cas contraire l'étudiant ne validera pas l'UE et la repassera au rattrapage.

Les épreuves terminales auront lieu comme suit (excepté l'anglais, les UE libres). Les étudiants doivent se présenter en salle d'examen 15 minutes avant le début de l'épreuve et s'installer à leur place selon le plan affiché. Pour les épreuves réalisées sur tablettes tactiles, les étudiants ne sont pas autorisés à sortir de la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Les épreuves ont une durée de 30 à 90 minutes au total en fonction des UE. Les modalités d'examen par UE sont présentées dans les tableaux précédents.

Le règlement spécifique aux examens se trouve en annexe du règlement.

## **Validation**

La validation de l'année est fixée à une moyenne de 10/20 pour chaque UE. La moyenne générale est calculée avec les notes de chaque UE pondérées de leurs coefficients respectifs auxquelles s'ajoutent les bonifications éventuelles (sports, tutorats, implication citoyennes...) qui seront prises en compte pour le classement.

Le calcul de la moyenne d'une UE prend en compte la note d'épreuve « fondamentale » et la note d'épreuve « d'approfondissement », chacune comptant pour 50% de la note globale. Les notes des deux épreuves se compensent. L'étudiant repassera au rattrapage toutes les UE présentant une note inférieure à 10/20 et repassera pour chaque UE non validée l'épreuve fondamentale et l'épreuve d'approfondissement.

Concernant l'UE d'anglais, les étudiants composent sur deux épreuves écrites et un oral. Toutefois les étudiants ayant réussi le TOEIC (score de 875) sont dispensés de la seconde épreuve écrite et de l'oral, la note obtenue au TOEIC sera prise compte dans le calcul de la note de cette UE.

Concernant le Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSES), une attestation sera délivrée après les validations de l'UE SSES au semestre 1 et au semestre 2. La non validation du service sanitaire des étudiants en santé (UE SSES) n'entraîne pas le redoublement mais impose de le repasser et de le valider avant la fin du DFGSM.

## **Redoublement**

Les étudiants redoublants gardent le bénéfice de toutes les UE validées l'année précédente à l'exception des stages hospitaliers qui doivent être refaits.

## **V- Erasmus**

Après accord du ou des responsables pédagogiques, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger. La période d'études validées par l'établissement étranger lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

Les étudiants en Erasmus doivent passer tous les examens de leur semestre ou année d'échange dans leur université d'accueil pour valider les 30 ou 60 ECTS requis. En cas de réussite, la note globale fera office de note semestrielle ou annuelle en France. En cas d'échec et si les dates d'examen du pays d'échange le permettent, l'étudiant peut passer une session 2 en France (sous condition que les dates d'examen dans les deux pays correspondent).

Il est à noter que la réalisation d'une période d'étude à l'étranger est difficilement compatible avec la réalisation du DU PREPARATION MASTER (DU Pré-Master).

## **VI- Stage**

Le redoublement impose de refaire les stages cliniques même validés.

La validation du stage sera prononcée par la Direction de la Faculté de Médecine sur avis du Chef de Service. En cas de non validation, le stage sera refait pendant l'été. En cas de non validation le redoublement est imposé.

Il s'agit d'un stage hospitalier non rémunéré d'environ 100 heures dont les objectifs sont pour l'étudiant de découvrir le monde hospitalier et d'apprendre :

- à établir la relation avec le malade,
- à poser au malade les questions pertinentes,
- à recueillir les signes de l'examen clinique complet,
- à faire la synthèse par l'expression écrite et orale des informations recueillies,
- l'hygiène hospitalière.

Les étudiants de DFGSM2 effectueront au cours de l'année universitaire 2 stages :

- Un premier stage de novembre à février qui se déroulera en 8 séances de 3h. Ce stage rentre dans le cadre de l'UE d'initiation à l'hôpital et à la sémiologie, correspondant à une initiation aux fonctions d'externe. Un roulement entre différents services sera organisé tout au long de ces 8 séances afin de permettre une découverte de plusieurs disciplines et services hospitaliers ainsi que leurs spécificités vis-à-vis de l'approche clinique. L'affectation des étudiants à ce stage se fait de manière aléatoire.
- Un deuxième stage, du 15 avril au 26 avril 2024 inclus, 2 semaines consécutives à temps plein dans le service choisi.

Le choix de ce stage sera établi par rang de classement (interclassement PASS, LAS1, LAS2-3 puis redoublants puis passerelles).

En cas d'absence justifiée, l'étudiant devra récupérer cette absence en prenant directement contact avec le service d'accueil du stage.

## **VII- Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSES)**

Le Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSES) est une obligation dans le cursus des études médicales et il doit avoir été réalisé et validé avant la fin de la troisième année de médecine. L'emploi du temps de la DFGSM2 a été établi afin de permettre aux étudiants de le réaliser cette année. Si l'étudiant ne le valide pas durant cette année, il devra s'organiser pour le valider en DFGSM3.

La validation du service sanitaire des étudiants en santé (UE SSES) repose sur la validation de la partie théorique et de la partie pratique (intervention auprès des collèges). En cas d'échec (<10/20) à la première session de l'examen théorique, une session de rattrapage sera organisée en même temps que le rattrapage des autres UE, en août. En cas d'échec (<10/20) à la première session de la partie pratique, l'étudiant devra de nouveau suivre la formation pratique et réaliser une intervention de terrain.

Si un étudiant valide le service sanitaire des étudiants en santé (UE SSES) mais ne valide pas l'année de DFGSM2, il n'a pas besoin de refaire le service sanitaire des étudiants en santé (UE SSES) lors de son année de redoublement.

La présence aux différents cours du SSES est obligatoire. Des cours théoriques obligatoires pour la promotion entière et des cours pratiques au choix. 5 thématiques : nutrition, égalité fille-garçon, addictions, activité physique, prévention de l'infection et antibiorésistance.

## **VIII- TP/TD/ED**

Tous les enseignements dirigés, les TP ou TD sont obligatoires. Les étudiants seront répartis par groupes communiqués en début d'année. Les étudiants devront respecter cette répartition à chaque séance sous peine de se voir comptabiliser une absence non justifiée. Des changements de groupes seront possibles auprès de la scolarité en cas de force majeure uniquement.

En cas d'absence, les justificatifs (certificat médical, convocation, justificatif d'un cas de force majeure...) mentionnant clairement les dates auxquelles l'étudiant a été absent doivent être présentés à la scolarité dès le retour de l'étudiant, et ce, dans un délai maximal de 15 jours. Si les justificatifs sont considérés comme recevables par le jury de délibération, l'absence sera considérée comme justifiée. Passé le délai de 15 jours, ou en l'absence de justification recevable pour le jury, l'absence sera considérée comme injustifiée.

En cas d'absence ponctuelle à une séance de TP obligatoire, si l'étudiant est absent à une séance de TP/ED/TD il se verra défaillant pour cette séance et le jury de délibération jugera s'il décide de lever cette défaillance ou dans le cas contraire l'étudiant ne validera pas l'UE et la repassera au rattrapage. En cas d'absence prolongée (justifiée ou non et supérieure à 1 mois), une convocation de l'étudiant par le doyen et/ou l'assesseur à la pédagogie et/ou le responsable de 2ème année, sera faite pour aider si nécessaire l'étudiant concerné.

## **IX- Modifications liées aux conditions sanitaires**

En fonction des conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, l'Université peut être amenée, si nécessaire, à modifier les modalités d'enseignement et d'évaluation pour limiter la diffusion du virus. Dans ce cas, nous essaierons d'adapter « AU PLUS PRES » les exigences de ce règlement aux exigences imposées par l'UJM.

## **X- Organisation pédagogique et administrative**

### **Responsable pédagogique :**

Pr Pascal Edouard

### **Scolarité :**

Gestionnaire : Jocelyne Bérard

Responsables scolarité : Jonathan BUGNAZET et Cécile SABOT

### **Contact :**

[medecine-sco1@univ-st-etienne.fr](mailto:medecine-sco1@univ-st-etienne.fr)

04 77 42 14 10

Accueil à la porte du bureau B042 du lundi au vendredi de 08:30 à 12:30

### **Attention :**

- **Toutes vos demandes doivent passer par la scolarité.**
- **Toute demande adressée par un autre canal n'a aucune garantie d'être traitée. La direction n'acceptera aucune demande directe.**
- **Vous devez toujours utiliser votre adresse email universitaire pour des raisons de sécurité et de confidentialité.**
- **Aucune information personnelle ne pourra être donnée par téléphone.**
- **Aucune information personnelle ne pourra être donnée à un tiers (parents...) sauf étudiants mineurs**

## Annexe 1 | SSES

# Service sanitaire des étudiants en Santé

### Modalités d'évaluation

### Evaluation du tronc commun et de la thématique suivie

- Fin du premier semestre (voir calendrier).
- QCM. 20 questions, individuel Format papier avec correction optique ou épreuve sur tablette
- Rapport écrit de l'analyse des besoins de la population, par groupe, deux dossiers papier par groupe d'étudiants, PDF envoyé aux responsables de la thématique, grille d'évaluation, évaluateurs : responsables de thématique de la faculté de médecine et de l'IFSI
- Carte d'étudiant à présenter
- 

### Evaluation des interventions terrains :

- Evaluation de l'action de l'étudiant en service sanitaire des étudiants en santé :
  - Réalisée par le collègue
- Soutenance :
  - Présentation synthétique de l'intervention et de son analyse critique par l'ensemble des membres du groupe
  - Echange avec le jury et participation des étudiants de la thématique concernée et des référents pédagogiques
  - Jury : responsables de thématique de la faculté de médecine et de l'IFSI
  -

### Evaluation identique pour tous les étudiants :

	Faculté de Médecine	IFSI
<b>Théorie* :</b>	<b>Semestre 1</b>	<b>Semestre 3</b>
Note = QCM Rapport écrit de l'analyse des besoins de la population	Coefficient 1 (3 ECTS)	5 ECTS (UE 1.2 = 3 ECTS et UE 4.6 = 2 ECTS)
<b>Interventions terrains</b>	<b>Semestre 2</b>	<b>Semestre 4</b>
Validation de Faction Présentation orale de Faction de terrain	Coefficient 2 (3 ECTS)	3 ECTS (stage)

\*Critères exigés : Partenariat entre étudiants, présence.



## Annexe 2 | Règlement des examens

*Au vu du Règlement Intérieur de l'Université Jean Monnet et du Règlement Général de Etudes de l'Université Jean Monnet.*

**Toute personne doit se conformer aux consignes d'organisation et de déroulement d'examen ou de concours telles qu'elles sont prévues par les textes en vigueur.**

### **Retards :**

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus de quinze minutes après le début de la composition. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé au candidat retardataire. Mention du retard sera portée sur le procès-verbal de l'examen.

En cas de situation exceptionnelles entraînant des perturbations pouvant empêcher les étudiants d'arriver à temps, des mesures exceptionnelles pourront être prises par la direction tout en préservant l'égalité de chances de tous les étudiants concernés par l'épreuve.

### **Éléments constitutifs d'une fraude :**

**La présence de tout document ou de matériels (même ceux n'ayant aucun lien avec l'épreuve) sur les tables d'examen ou à proximité immédiate est interdite, à l'exception de ceux expressément autorisés** auquel cas les documents ou les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet.

**Les téléphones portables et tout objet connecté, sont proscrits pendant les examens et doivent être éteints et rangés dans les sacs**, sauf mention expresse du contraire auquel cas les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet.

En vue de prévenir toute fraude ou tentative de fraude, **le port de tenues ou de signes quelconques :**

- **Ne doivent pas rendre impossible ou difficile l'identification de la personne ou être susceptible de d'engendrer un doute sur son identification.**
- **Ne doit pas aller à l'encontre des règles et nécessités liées aux normes de sécurité et à l'organisation et au déroulement des examens et concours.**

**Les couvre chef ne sont donc pas autorisés.** Le port du voile est autorisé mais les oreilles doivent être dégagées.

Toute forme de **communication entre l'étudiant et l'extérieur de la salle d'examen ou entre les étudiants dans la salle d'examen est interdite**, sauf mention expresse du contraire.

### **Déroulement :**

Lorsqu'une épreuve dure plus d'une heure, **les candidats présents à l'ouverture des sujets ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure** une fois les sujets distribués, même s'ils rendent une copie blanche.

Les candidats autorisés à quitter provisoirement la salle doivent le faire un par un. Ils devront remettre leur copie au surveillant, qui la leur restituera à leur retour.

### **Aménagement des examens :**

Les personnes en situation de handicap se présentant à des examens, concours ou contrôles de connaissances bénéficient des aménagements et mesures d'assistance prévues par les lois et règlements. Elles doivent, pour en bénéficier, se faire connaître auprès du service compétent, dans les délais impartis.

### **Section disciplinaire :**

Peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire prévue aux articles R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation, tout usager soupçonné d'être l'auteur ou le complice d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription,

d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université.